



Tarifs CRIE de Villers-la-Ville 2009-2010

Activités Ecole	9 € par enfants, minimum 150 € si moins de 17 enfants	Prix par journée d'animation (4 à 6h), sur site au CRIE et sur base des contenus types (! pas de réduction pour moins de 4h)
Animations / projet de classe / 4 saisons	9 € par enfants (minimum 150 € si moins de 17 enfants) pour les trois premières animations, 6 € par enfants (minimum 150 € si moins de 17 enfants) pour la 4 ^e animation	Prix par journée d'animation (4 à 6h), sur site au CRIE et sur base des contenus types (! pas de réduction pour moins de 4h)
Formation pour les écoles normales	10 € / jour / adulte	
Animations non scolaires, formations spécifiques	Uniquement sur devis	Prix sur une base de maximum 15 personnes par animateur ; le contenu est défini avec le destinataire
Co-Animations pour nos partenaires	Uniquement sur devis	le contenu est défini avec le destinataire
Entreprises, associations, publics défavorisés	Uniquement sur devis	le contenu est défini avec le destinataire
Club - nature	Montants fixé par semestre	Chaque mercredi pendant un trimestre, les enfants sont engagés pour le trimestre
Anniversaires 'nature'	95 €	5-12 ans, 10 enfants maximum Goûter à fourni par les parents Animation 14-16h, accueil à 13h30
Stages vacances	Tarifs non encore fixés	5 jours de stage en externat garderie gratuite matin et soir
Découvertes en famille	Montant selon l'activité	Animation de 10 à 15h, thèmes adaptés à la saison Groupe 20 personnes max.
Animations hors site CRIE	Idem autres animations + Déplacement 0.30 €/km + Abbaye	Les frais de déplacement et d'entrée à l'Abbaye s'ajoutent au prix de base
Locaux d'animation (rez de chaussée) Accès parc et abords	Uniquement sur devis	Mise à disposition, avec remise en état, nettoyage et évacuation des déchets

CONDITIONS GENERALES

Inscription

- Pour les écoles, l'inscription est effective dès réception de l'acompte (20%) ET d'une copie du contrat de réservation signé par l'école.
- Pour les particuliers, l'inscription est effective dès réception du paiement complet et du bulletin d'inscription éventuel (stages vacances, anniversaires).

Paiement

- Pour toutes les activités, seuls les paiements par virement sont acceptés : **TRIADOS 523-0802046-28, de EPNBW asbl**

Annulation

- En cas d'annulation par le CRIE, soit une animation de remplacement est proposée, soit les sommes versées sont remboursées intégralement. Aucun dédommagement ne peut être réclamé.
- Ecoles : si l'annulation est communiquée par écrit ET plus de 15 jours avant activité, les sommes versées sont remboursées ; dans tous les autres cas, l'acompte est gardé à titre d'indemnité.
- Ecoles : l'acompte est calculé sur base du nombre d'élèves prévus, le montant exact de l'activité est facturé sur base du nombre d'élèves effectivement présent le jour même moins l'acompte.
- Particuliers, entreprises, associations : si l'annulation est communiquée par écrit ET plus de 15 jours avant activité, les sommes versées sont remboursées ; dans tous les autres cas, un dédommagement égal à 20% du montant total sera exigé avec un minimum de 10 euros.

- Pour tous les participants, en cas de non présentation le jour de l'activité ou en cas d'interruption volontaire le montant total de l'animation est dû.

Litiges, réclamations

- Toute réclamation est à adresser au plus tard 7 jours ouvrables après l'activité et par recommandé avec accusé de réception à : CRIE de Villers-la-Ville – M. Christophe Rousseau – 24, avenue Speeckaert, 1495 Villers-la-Ville
- Seuls les tribunaux de Nivelles sont compétents pour arbitrer tout litige.